

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes opposés, au début de ce débat, à la proposition du parti ministériel, parce qu'elle laissait entendre, à notre humble point de vue, qu'une sorte de règlement de clôture ou de bâillon serait imposé à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous voulons faire savoir que nous considérons le bill C-150 comme étant de la plus haute importance, et voilà pourquoi nous voudrions honnêtement, à titre de parlementaires, participer activement à ce débat, sans retarder les travaux bien sûr, mais en vue de veiller à ce que l'on adopte une loi le plus conforme possible aux désirs de la population canadienne.

Par conséquent, nous considérons, monsieur l'Orateur, qu'il serait très sage pour la Chambre de procéder à une étude logique et détaillée de ce bill.

Il serait également souhaitable que la Chambre puisse disposer de chaque amendement inscrit au *Feuilleton* selon la procédure régulière, au stade de l'étude du rapport du comité.

Nous sommes d'accord sur la répartition des mises aux voix, mais nous tenons à dire à la Chambre que nous avons l'intention d'étudier à fond chacun des amendements, car nous voulons être assurés que cette loi soit conforme aux désirs de la population canadienne.

[Traduction]

M. Woolliams: Sauf le respect que je dois aux députés qui m'ont précédé, j'aimerais signaler à la Chambre que la proposition de Votre Honneur semble la seule façon logique de procéder en l'absence d'un consentement unanime. Comme l'ont signalé d'autres députés, certains amendements sont identiques. Si nous passons d'un sujet à un autre, il y aurait sûrement moyen de se prononcer d'un seul coup sur les amendements recevables plutôt que de recourir à un vote pour chacun d'eux. J'espère que la Chambre acceptera la proposition de Votre Honneur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme je le signalais tout à l'heure, nous aurions aimé que la Chambre tombe d'accord sur un procédé méthodique quant à ces amendements, mais en l'absence de consentement unanime, il semble que Votre Honneur n'ait pas le choix et devra appeler les amendements d'après leur ordre numérique.

J'aimerais néanmoins appuyer les deux propositions de Votre Honneur. Selon la première, le vote, s'il doit y avoir vote, sur n'importe lequel des 11 premiers amendements, pourrait s'effectuer une fois notre étude des 11 amendements terminée. La deuxième proposition que je tiens à appuyer, c'est que

Votre Honneur nous dise maintenant quels sont ceux des 11 premiers amendements au sujet desquels vous avez des doutes quant à la procédure. Votre Honneur ne tient évidemment pas à déclarer irrecevable un amendement avant que nous engagions le débat, si la Chambre est en faveur d'un débat, mais il nous serait utile de savoir, à ce stade-ci, quels sont ceux des 11 premiers amendements au sujet desquels Votre Honneur a des doutes quant à la procédure.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler quelques points susceptibles de démontrer l'importance d'étudier judicieusement ces amendements, de sorte que l'on évite de les adopter à la légère.

Tous les députés ont probablement reçu hier de l'Alliance pour la vie une lettre circulaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais faire remarquer à l'honorable député qu'il ne peut discuter la substance des amendements. Il s'agit simplement d'éclairer la présidence sur l'interprétation du Règlement. Je puis d'ailleurs assurer l'honorable député que je suis prêt à rendre ma décision.

Le Règlement donne à la présidence certains pouvoirs que je suis prêt à exercer. Cependant, je suis également prêt à accepter la suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'indiquer quels amendements, parmi ceux qui sont numérotés de 1 à 11, sont acceptables, du point de vue de la procédure.

[Traduction]

Il me semble donc que l'amendement n° 1 n'est pas recevable. De fait, il est nettement antiréglementaire.

[Français]

A mon sens, le premier amendement proposé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) n'est pas recevable. Cependant, s'il désire m'indiquer que l'amendement devrait être accepté, du point de vue de la procédure, j'écouterai ses arguments.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, pourriez-vous d'abord nous donner tous les amendements de 1 à 11 sur lesquels Votre Honneur a des doutes? Après cela nous pourrions revenir au n° 1. Il me semble qu'il nous serait utile d'avoir une vue d'ensemble.

• (3.30 p.m.)

M. l'Orateur: Les amendements à l'égard desquels la présidence entretient des doutes sont les n°s 1 et 2. J'aimerais proposer que